

**SUPPLÉMENT AU DIPLÔME ÉTABLI CONJOINTEMENT PAR LA
COMMISSION EUROPÉENNE, LE CONSEIL DE L'EUROPE ET
L'UNESCO/CEPES**

Résumé du rapport du groupe de travail

À l'issue des discussions entamées en 1994 sur les synergies éventuelles entre reconnaissance académique et reconnaissance professionnelle, le Conseil des ministres a invité la Commission, dans ses conclusions du 6 mai 1996, 'à évaluer (...), en coopération avec les États membres: la faisabilité de mettre en place, sur base volontaire, un supplément européen en tant qu'annexe administrative au diplôme. Cette annexe (...) viserait à faciliter la transparence et la reconnaissance de ces études dans des États autres que l'État de formation; il tiendrait compte des expériences dans ce domaine d'autres organisations, telles que le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)'.

Un groupe de travail "supplément au diplôme" a été mis en place en décembre 1996 dans le cadre d'une initiative conjointe de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO/CEPES. Ce groupe a réuni des spécialistes en matière de reconnaissance ainsi que des représentants d'établissements d'enseignement supérieur, de la Confédération des conférences des recteurs de l'UE et des trois organisations parrainantes.

Le groupe de travail a été chargé d'élaborer un modèle de supplément au diplôme destiné à faciliter la reconnaissance et à favoriser la transparence et la reconnaissance internationale des qualifications (c'est-à-dire de tout diplôme ou autre certificat délivré par une autorité compétente) à des fins académiques et professionnelles. La non-reconnaissance et la sous-évaluation des diplômes constituent un problème général et les informations fournies par les attestations sont insuffisantes. Les systèmes nationaux d'enseignement et les structures de formation évoluent en permanence sous l'effet de mutations économiques et technologiques rapides. Dans ce contexte, les citoyens mobiles ont besoin de descriptions claires de leurs qualifications. Le groupe de travail est convaincu que le supplément au diplôme répond à ce besoin en décrivant la nature et le contenu du programme, le niveau de qualification et le système d'enseignement supérieur dont relève la qualification.

Le projet pilote conjoint sur le supplément au diplôme a été divisé en deux parties. Dans un premier temps, un groupe d'experts a établi un modèle de supplément au diplôme. Au cours de la deuxième étape, le projet pilote a été mis à l'essai et des améliorations ont été apportées au modèle.

Au nombre des différentes activités entrant dans le cadre du projet pilote conjoint figuraient un séminaire de lancement du projet organisé à Bruxelles le 22 septembre 1997 en vue de présenter le projet aux institutions partenaires, lesquelles ont ensuite établi des suppléments; une réunion à Bruxelles afin d'examiner et d'attribuer ces suppléments aux institutions associées au projet pilote; chaque participant a ensuite été appelé à répondre aux questionnaires d'évaluation portant sur les suppléments reçus; enfin, lors d'une réunion d'évaluation organisée le 15 mai 1998 à Bruxelles, l'idée d'un supplément au diplôme a recueilli un soutien indiscutable, 98% des participants au projet ayant indiqué qu'il serait "opportun et judicieux d'introduire le supplément".

La réunion d'évaluation tenue à Bruxelles et les réunions ultérieures du groupe de travail ont permis d'apporter un certain nombre de modifications au modèle de supplément au diplôme. La version finale du supplément a été simplifiée et contient de fortes recommandations pratiques pour son élaboration et son utilisation. Il faut notamment relever que les inquiétudes suscitées par la charge de travail induite par ce supplément et sa complexité ont abouti à la rédaction de notes d'orientation détaillées et d'exemples de suppléments complétés.

Le rapport final du groupe de travail conjoint sur le supplément au diplôme de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO/CEPES contient notamment un résumé de la phase d'évaluation, des résultats du projet et des recommandations du groupe de travail et, en annexe 4, le modèle de supplément au diplôme ainsi que des exemples pratiques de supplément.

Note :

Dans la version en anglais du supplément au diplôme ainsi que dans la Convention Conseil de l'Europe/Unesco sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, le terme « qualification(s) » est utilisé pour désigner indifféremment trois acceptions différentes I) tout diplôme, grade ou autre certificat délivré par une autorité compétente et attestant de la réussite à un programme d'enseignement supérieur ; ii) l'attestation officielle certifiant que le diplôme en question a été obtenu ; iii) ensemble des connaissances et compétences acquises par un étudiant à la suite d'un cycle d'éducation et/ou de formation en vue notamment d'une activité ou d'une formation technique particulières. Dans la version française du supplément au diplôme, sont utilisés respectivement les termes : diplôme, attestation et qualification.

I. STRUCTURE GENERALE DU SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent supplément au diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par l'attestation de diplôme originale à laquelle ce supplément est annexé. Il devrait être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties devraient être fournies. Lorsqu'une information n'est pas fournie, une explication doit être donnée.

1 INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

- 1.1 Nom(s) de famille:
- 1.2 Prénom(s):
- 1.3 Date de naissance (*jour/mois/année*):
- 1.4 Numéro ou code d'identification de l'étudiant (*si disponible*):

2 INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

- 2.1 Intitulé du diplôme et (*si possible*) titre conféré (*dans la langue originale*):
- 2.2 Principal(aux) domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme:
- 2.3 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme (*dans la langue originale*):
- 2.4 Nom et statut de l'établissement (*si différent de celui mentionné au point 2.3*) dispensant les cours (*dans la langue originale*):
- 2.5 Langue(s) de formation/d'examen:

3 INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION

- 3.1 Niveau de qualification:
- 3.2 Durée officielle du programme:
- 3.3 Condition(s) d'accès:

4 INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUS

- 4.1 Organisation des études:
- 4.2 Exigences du programme:
- 4.3 Précisions sur le programme: (par exemple, modules ou unités étudiés) et sur les notes/points de crédit obtenus:
(si ces informations figurent sur un relevé officiel, veuillez vous y reporter)
- 4.4 Système de notation et, si possible, informations concernant la répartition des notes:
- 4.5 Classification générale du diplôme (*dans la langue originale*):

5 INFORMATIONS SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

- 5.1 Accès à un niveau d'études supérieur:
- 5.2 Statut professionnel (*si applicable*):

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 6.1 Informations complémentaires:
- 6.2 Autres sources d'information:

7 CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT

- 7.1 Date:
- 7.2 Signature:
- 7.3 Fonction:
- 7.4 Tampon ou cachet officiel:

8 INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(N.B. Les institutions souhaitant établir des suppléments aux diplômes sont invitées à s'inspirer des notes explicatives y afférentes.)

II. NOTES EXPLICATIVES POUR COMPLETER LES SUPPLEMENTS

(La numérotation ci-après correspond à celle du supplément au diplôme.)

1 INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

- 1.1 Indiquez le nom de famille ou patronymique complet.
- 1.2 Mentionnez tous les prénoms.
- 1.3 Indiquez le jour, le mois et l'année de naissance.
- 1.4 Ce code ou numéro doit permettre d'identifier l'intéressé en tant qu'étudiant suivant le programme particulier visé par le supplément au diplôme. Un numéro d'identification national ou étatique pourrait être ajouté pour les pays dotés d'un système d'identification.

2 INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

- 2.1 Reportez l'intitulé complet du diplôme dans la langue originale tel qu'il figure dans l'attestation originale (par exemple, *Kandidat nauk, Maîtrise, Diplom*, etc.). S'il s'agit d'un double diplôme, cela devrait être précisé. Indiquez si le diplôme confère un titre national à l'intéressé et citez ce titre (par exemple, *Doctor, Ingénieur*, etc.). Indiquez si le titre est protégé par la loi.
- 2.2 Ne citez que les principaux domaines d'étude (disciplines) relatifs aux matières du diplôme (par exemple, *Politique et histoire, Gestion des ressources humaines, Gestion des entreprises, Biologie moléculaire*, etc.)
- 2.3 Indiquez le nom de l'établissement ayant délivré le diplôme. Il s'agit souvent, mais pas toujours, de l'établissement qui dispense les cours et gère le programme (voir point 2.4). Les diplômes peuvent être délivrés par un établissement sous-traitant qui s'est vu remettre une "franchise" ou une forme d'"accréditation" par une autorité supérieure compétente. Il peut s'agir de l'État, d'une université ou d'un organisme professionnel. Dans certains cas, l'autorité supérieure peut être un organisme étranger. Si tel est le cas, cela devrait être précisé sous cette rubrique. Mentionnez également le statut de l'établissement: privé/indépendant, privé et reconnu par l'État, étatique, et - le cas échéant - l'autorité l'ayant accrédité, etc. Enfin, indiquez la classification générale nationale de l'établissement (par exemple, *University, Fachhochschule, Professional Body, Technical College, Grande École* etc.). En cas de différence entre l'établissement ayant délivré le diplôme et celui ayant assuré les cours, précisez leurs statuts respectifs.
- 2.4 Ce point concerne l'établissement chargé d'assurer le programme. Dans certains cas, il peut se distinguer de l'établissement ayant délivré le diplôme (voir point 2.3). Indiquez également le statut de l'établissement assurant les cours: privé/indépendant, privé et reconnu par l'État, étatique, et - le cas échéant - l'autorité l'ayant accrédité, etc. Enfin, indiquez la classification générale nationale de l'établissement gestionnaire (par exemple, *College of Higher Education, Private Institute*, etc.).
- 2.5 Précisez dans quelle(s) langue(s) l'enseignement a été dispensé et examiné.

3 INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION

- 3.1 Indiquez le niveau exact de qualification et sa situation dans la structure nationale d'enseignement (explications et renvoi aux informations fournies au point 8). Le système local d'enseignement devrait être décrit (par exemple, *University Undergraduate/Postgraduate, Baccalauréat + x années* etc.). Mentionnez toute information utile sur les "indicateurs de niveau" fixés et adoptés au niveau national et ayant un lien avec le diplôme.
- 3.2 Indiquez la durée officielle du programme en semaines ou en années ainsi que le volume de travail réel, y compris des informations sur des sous-éléments importants (stage pratique, par exemple). Il est préférable d'exprimer le volume de travail en termes d'effort total consenti par l'étudiant. Il s'agit du temps normal fixé par le programme, lequel inclut les heures de cours et de travail personnel, les examens, etc. Ce temps peut être exprimé en x heures par semaine pendant x semaines ou dans les termes généralement employés au niveau local (par exemple, une année d'études à plein temps).
- 3.3 Détaillez ou décrivez la nature et la durée des qualifications ou périodes d'études nécessaires pour accéder au programme décrit dans ce supplément (par exemple, *Bachelor Degree, Baccalauréat*, etc.). Cette rubrique revêt une importance particulière lorsque des études intermédiaires sont un préalable indispensable à l'accès au diplôme en question.

4 INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUS

- 4.1 L'organisation des études concerne la manière dont le programme a été assuré (par exemple, temps plein, temps partiel, par intermittence/en alternance, à distance, période de stage, etc.).
- 4.2 Si possible, précisez les réglementations relatives aux conditions minimales pour l'obtention du diplôme, par exemple, les éléments obligatoires ou les éléments pratiques obligatoires, la nécessité de réussir tous les éléments simultanément, les règles applicables aux thèses/mémoires, etc. Précisez toute caractéristique contribuant à définir le diplôme, notamment des informations sur les conditions de réussite. Si possible, détaillez les acquis, aptitudes, compétences et objectifs déclarés du diplôme.
- 4.3 Détaillez chacun des éléments ou parties du diplôme et leur pondération. Dressez la liste des notes et/ou grades obtenus pour chaque élément important du diplôme. Les informations devraient être aussi exhaustives que possible et correspondre aux données consignées par l'établissement concerné. Précisez tous les examens et éléments évalués et/ou domaines d'études couverts par un examen, y compris les mémoires ou les thèses. Indiquez si ces derniers ont fait l'objet d'une soutenance. Toutes ces informations sont souvent disponibles sous forme de relevés de notes (un format utile de relevé de notes a été élaboré pour le système européen de transfert de crédits (ECTS) ⁽¹⁾). Nombre de systèmes reposant sur des crédits utilisent des relevés détaillés pouvant être intégrés dans le cadre plus étendu du supplément au diplôme Mentionnez toute information disponible sur l'affectation de crédits à des éléments et des unités de cours.
- 4.4 Décrivez le système de notation et les notes minimales applicables au diplôme (l'échelle des notations peut, par exemple, aller jusqu'à 100% avec une note minimale de 40%). Des variations énormes en termes de notations peuvent exister au sein d'un même établissement ou entre des établissements nationaux d'enseignement supérieur et entre divers pays. Une note de 70% dans certains contextes académiques peut être considérée comme élevée, tandis que dans d'autres pays il s'agit d'une note moyenne ou passable. Des informations sur l'utilisation et la répartition des notes relatives au diplôme en question devraient être fournies.
- 4.5 Le cas échéant, indiquez la mention obtenue pour la qualification finale: *First Class Honours Degree, Summa Cum Laude, Merit, Avec Distinction*, etc.

5 INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME

- 5.1 Indiquez si, dans le pays d'origine, le diplôme donne généralement accès à des études universitaires et/ou professionnelles supérieures, notamment des diplômes ou des niveaux d'études spécifiques (par exemple, accès à des études doctorales en Hongrie). Si tel est le cas, précisez les notes ou niveaux requis pour assurer la progression. Indiquez si le diplôme constitue un diplôme final ou fait partie d'une hiérarchie de diplômes.
- 5.2 Détaillez tout droit de pratique ou statut professionnel conféré au titulaire du diplôme. Quel accès spécifique le diplôme ouvre-t-il éventuellement en termes d'emploi ou de pratique professionnelle et quelle autorité compétente autorise ceci? Indiquez si le diplôme donne accès à une 'profession réglementée'.

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 6.1 Indiquez toute information complémentaire non mentionnée ci-dessus, mais pouvant contribuer à l'évaluation de la nature, du niveau et de la fonction du diplôme, par exemple, lorsque le diplôme comprenait une période d'étude/de stage dans un(e) autre établissement/entreprise/pays et/ou fournissez d'autres précisions utiles sur l'établissement d'enseignement supérieur qui a assuré la formation.
- 6.2 Mentionnez toute autre source d'information et référence susceptible de fournir davantage de précisions sur le diplôme tel que le site web de l'établissement d'enseignement supérieur, le département de l'établissement ayant délivré le diplôme, un centre national d'information, les centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique (NARIC), les centres nationaux d'information sur la reconnaissance et la mobilité académique du Conseil de l'Europe/UNESCO (ENIC).

7 CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT

- 7.1 Mentionnez la date à laquelle le supplément au diplôme a été établi. Cette date ne correspond pas nécessairement la date d'obtention du diplôme.
- 7.2 Le nom et la signature du responsable certifiant l'exactitude du supplément au diplôme.
- 7.3 La fonction officielle dudit responsable.
- 7.4 Le tampon ou le cachet officiel de l'institution authentifiant le supplément au diplôme.

8 INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Donnez des informations sur le système d'enseignement supérieur: les conditions générales d'accès, les types d'établissements et la structure des diplômes⁽²⁾. Cette description devrait permettre de placer le diplôme dans son contexte. Un cadre uniforme pour ces descriptions ainsi que des exemples de descriptions devraient être disponibles pour plusieurs pays. Leur création a été entamée dans le cadre du suivi au projet, en coopération avec les NARIC (Union européenne et Espace économique européen), les ENIC (Conseil de l'Europe/UNESCO) et les ministères et conférences de recteurs concernés.

Notes:

(1) Pour de plus amples informations, consultez le guide de l'utilisateur de l'ECTS publié par la Communauté européenne (<http://europa.eu.int/en/comm/dg22/socrates/ects.html>).

(2) Aux termes de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne adoptée en avril 1997 à Lisbonne par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO (<http://culture.coe.int>), les parties signataires sont tenues de prendre les dispositions nécessaires pour fournir ces informations.

III. EXEMPLES DE SUPPLEMENTS AUX DIPLOMES

DIPLOMA SUPPLEMENT

The following Diploma Supplement is designed to provide a description of the nature, level, content and status of the studies that were pursued and successfully completed by the individual named on the original accompanying qualification. The supplement, in combination with the credential itself, should provide sufficient information to enable the reader to make a judgement about the qualification and whether it is appropriate for the purpose for which the holder seeks to use it (e.g. for access to an academic programme, exemption from part of a programme, employment/right to practice a profession, etc.). The title of the qualification and the name and status of the institution awarding/administering it should always be presented in the original language. The information contained within the supplement should not contain any value judgements, equivalence statements or suggestions about recognition. The purpose of this supplement is to provide the reader with enough independent data to make his/her own unbiased judgements based on the objective facts. This approach, designed to improve the international transparency and 'fair recognition' of qualifications, was developed by a joint Commission - UNESCO/CEPES - Council of Europe working group.

1. INFORMATION IDENTIFYING THE HOLDER OF THE QUALIFICATION

- 1.1. **Family name(s):** Naam
- 1.2. **Given name(s):** Voornaam
- 1.3. **(Place and)Date of birth:** (Sint-Niklaas,) 4 April 1973
- 1.4. **Student identification number or code:** not available

2. INFORMATION IDENTIFYING THE QUALIFICATION AND ITS ORIGINATING INSTITUTION

- 2.1. **Name of the qualification:** burgerlijk werktuigkundig-elektrotechnisch ingenieur
- 2.2. **Name and type of awarding institution:** Katholieke Universiteit Leuven, private and state recognised
- 2.3. **Name and type of institution administering studies:** Katholieke Universiteit Leuven, private and state recognised
- 2.4. **Language(s) of instruction/examination:** Dutch

3. INFORMATION ON THE LEVEL OF THE QUALIFICATION

- 3.1. **Level of qualification:** 5
- 3.2. **Access requirements:** kandidaat burgerlijk ingenieur
- 3.3. **Main field(s) of study for the qualification:** mechanica, optie energietechnieken

4. INFORMATION ON THE CONTENTS AND RESULTS GAINED

- 4.1. **Mode of study:** full-time
- 4.2. **Normal length of the programme:** three years, each 1500 to 1800 hours

4.3. Programme requirements:

Each study is divided into one or more yearly programmes. The student has to pass for all of them successively in order to obtain the final degree. This means that no individual credit build-ups are allowed.

The passing of a yearly programme is evaluated by a board of examiners. This has to stick to the general rule that each student who obtained the mark of 10/20 passes for the individual programme component and that the student who thus reaches an overall percentage of 50% passes for the yearly programme. The student who reaches an overall percentage of more than 50% but who does not succeed in one or more individual programme components can receive a pass for the yearly programme. The board of examiners in this case will apply a mechanism of compensation: with one 9/20 one can succeed if one e.g. has obtained an overall percentage of 55%, with one 8/20 one can succeed if one e.g. has obtained an overall percentage of 58% and so on. In almost every case the student on which a compensation mechanism has been applied will receive a lower final award (e.g. passed instead of summa cum laude based on the overall percentage). Never can one succeed if the overall percentage of 50% has not been obtained.

4.4. Components, courses, modules or units studied/4.5. Individual grades obtained/4.6. Grading scheme, grade translation and grade distribution guidance/4.7. Overall classification of the award

Year: first year Master in mechanical-electrical engineering - academic year 1993-1994

Programme components	Credit points	Grade
Economics	3	A
Applied material sciences	7	P
Thermodynamics and heat transfer	7	P
Electrical engineering, machines and drives	9	B
Fluid mechanics	3	B
Engineering elasticity	3	B
Machine design, part 1	5	P
Mechanical vibrations	5	A
Turbomachinery, part 1	3	P
Kinematics and dynamics of machinery	5	P
Production engineering, part 1	4	A
System theory	4	B
Engineering design	3	A

Overall result: geslaagd op voldoende wijze/cum fructu - 60,1%

Grading scheme		
summa cum laude and with the congratulations of the examination board	0	0%
summa cum laude	1	1,25%
magna cum laude	7	8,75%
cum laude	21	26,25%
cum fructu	26	32,50%
passed	0	0%
not passed	25	31,25%
Total	80	100%

Year: second year Master in mechanical-electrical engineering - academic year 1994-1995

Programme components	Credit points	Grade
Heat engines 1		
Fluidotecnics 1		
The techniques of refrigeration and air conditioning 1		
Control and instrumentation of fluid and heat transfer systems 1		
Numerical methods in fluid and heat transfer systems 1		
Environmental engineering 1		
Electrical and lighting services 1		
Enterprises administration 1		
Instrumentation and measuring techniques in mechanical engineering 1		
1. Universidad de Zaragoza (Espana)		

Overall result: geslaagd met 60 ECTS studiepunten/passed with 60 ECTS credits

Grading scheme		
summa cum laude and with the congratulations of the examination board	0	0%
summa cum laude	0	0%
magna cum laude	0	0%
cum laude	0	0%
cum fructu	1	16,67%
passed	5	83,33%
not passed		
Total	6	100%

Year: third year Master in mechanical-electrical engineering - academic year 1995-1996

Programme components	Credit points	Grade
Religion	3	A
Intellectual property law	3	P
Energy management	3	P
Chemical process engineering	3	A
Management of the industrial environment	3	P
Machine design - tribology and reliability	5	B
Nuclear reactor engineering	4	B
Electrical engineering: applications	3	A
Nuclear reactor physics	4	P
Energy systems: seminars	3	A
Term paper	12	A
Modelstudy and experimental validation of a Comrex-intake		
Capita selecta thermal systems	4	A
Propulsion éolienne 1		B
Safety of the working environment	3	A
Joining techniques	3	P
Studium generale: lectures for the 21st century	4	A
1. Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées, Paris (France)		

Overall result: geslaagd op voldoende wijze/cum fructu - 67,0%

Grading scheme		
summa cum laude and with the congratulations of the examination board	0	0%
summa cum laude	0	0%
magna cum laude	0	0%
cum laude	14	60,87%
cum fructu	7	30,43%
passed	0	0%
not passed	2	8,70%
Total	23	100%

5. INFORMATION ON THE FUNCTION OF THE QUALIFICATION

5.1. Title conferred by the qualification: burgerlijk ingenieur

5.2. Access to further study: A second cycle degree like this one gives access to postgraduate programmes: 'aanvullende opleidingen en specialisatie-opleidingen'. If an additional programme has been followed, one can obtain the degree of 'qualified teacher'. If certain additional requirements have been met, one can have access to the doctoral training programme.

5.3. Professional status conferred: such statement is prohibited by law

6. ADDITIONAL INFORMATION

6.1. Additional information:

If during the study programme a substantial part of it has been followed in another university or even another country, this is clearly mentioned in the detailed list provided for under the caption 4.4. and 4.5. If during the study programme some practical elements were included (stages, training on the job, writing an essay, ...), such elements are clearly indicated in the same lists aforementioned.

6.2. Further information sources:

Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Administratie van het Hoger Onderwijs en Wetenschappelijk Onderzoek
 Koningsstraat 136
 B-1000 Brussel (Belgium)
 tel. +32-2-211.42.47
 fax +32-2-211.42.52

7. CERTIFICATION OF THE SUPPLEMENT

7.1. Date: 28 June 1996

7.2. Signature: P. De Meester and E. Van den Bulck

7.3. Capacity: chairman and secretary of the board of examiners

7.4. Official stamp or seal:

8. INFORMATION ON THE NATIONAL HIGHER EDUCATION SYSTEM(S)

8.1. General overview of the educational system(s):

8.2. Description of the national higher education awards structure(s):

See Descriptions of the national higher education systems

SUPPLEMENT AU DIPLOME

**DEUG SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
MENTION HISTOIRE**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE LA QUALIFICATION

- 1.1. *Nom de famille* : MARTIN
- 1.2. *Prénom(s)* : David
- 1.3. *Date de naissance* : 01/01/1976
- 1.4. *Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)* :
INE (Identification Nationale Etudiant) : 9999999999 (n° à 11 caractères)

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DE LA QUALIFICATION ET L'ETABLISSEMENT QUI L'A CONFERE

- 2.1. *Intitulé de la qualification* : Diplôme d' Etudes Universitaires Générales Sciences Humaines et Sociales mention Histoire
- 2.2. *Nom et type de l'établissement qui l'a conférée* :
Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3 (Etablissement public)
- 2.3. *Nom et type de l'établissement qui organise les études* :
Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
- 2.4. *Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement/les examens* : Français

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NIVEAU DE LA QUALIFICATION

- 3.1. *Niveau de la qualification* : 1er cycle - Bac + 2
- 3.2. *Qualification(s) requises permettant l'accès* : Baccalauréat, DAEU ou équivalent Bac.
- 3.3. *Principal/Principaux domaine(s) d'étude pour l'obtention de la qualification* : Histoire

4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTENU DE LA QUALIFICATION ET LES RESULTATS OBTENUS

- 4.1. *Mode d'étude* : Temps plein.
- 4.2. *Durée normale du programme d'étude* : 2 ans
- 4.3. *Conditions du programme* :
8 modules obligatoires dont 6 fondamentaux et 2 optionnels

1er niveau (1an)

<u>Module 1 :</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4011	- Histoire Moderne	140h	coef. 4	ECTS 20
<u>Module 2</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4012	- Histoire Contemporaine	140h	coef. 4	ECTS 20
<u>Module 3 :</u>	2h cours 1h TD	X 25 semaines X 25 semaines			
	D 5016	- Géographie pour historiens	75 h	coef. 3	ECTS 15
<u>Module 4 :</u>	2h TD	X 25 semaines			
	D2236	- Sociétés et Instiutions américaines cont.	50h	coef. 1	ECTS 5

2ème niveau (1an)

<u>Module 5:</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4021	- Histoire Ancienne	140h	coef. 4	ECTS 20
<u>Module 6</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			

D4022	- Histoire Médiévale	140h	coef. 4	ECTS 20
-------	----------------------	------	---------	---------

Module 7 :

2h cours	X 25 semaines
1h TD	X 25 semaines

D5026	- Géographie pour historiens	75 h	coef. 3	ECTS 15
-------	------------------------------	------	---------	---------

Module 8 :

2h TD	X 25 semaines
--------------	----------------------

D4031	- Idées et Religions	50h	coef. 1	ECTS 5
-------	----------------------	-----	---------	--------

4.4 Composantes des cours, modules ou unités étudiées :

Voir : Guide pratique de l'Étudiant de l'UFR d'Histoire + Guide ECTS de l'Université Michel de Montaigne : e-mail <http://www.montaigne.u-bordeaux.fr>

4.5. *Notes individuelles obtenues* : voir relevés de notes ci-joint .

4.6. *Système de notation et explications* :

Le système de notation s'étend en France de 0 à 20.

La note de 10/20 est requise pour l'obtention du diplôme.

La mention	Passable	correspond à la fourchette de notes comprise	entre 10 et 12
	Assez Bien		entre 12 et 14
	Bien		entre 14 et 16
	Très Bien		entre 16 et 20

80% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 10 et 12

15% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 12 et 14

4% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 14 et 16

1% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 16 et 20

Notre système fait apparaître une procédure compensatoire par niveau. Le diplôme de DEUG peut être acquis par capitalisation ou par compensation ou par un mode combiné des deux systèmes.

4.7. Classification globale du diplôme décerné :

En l'état actuel, rubrique non pertinente à Bordeaux 3 pour ce diplôme.

5. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

- 5.1. *Titre conféré par la qualification (dans la langue originale)* : sans objet
- 5.2. *Accès à des études plus avancées* : accès en Licence (Bac+3) et concours de la Fonction Publique
- 5.3. *Statut professionnel conféré* : sans objet

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 6.1. *Renseignements complémentaires* :
- 6.2. *Autres sources d'informations* :
Voir Guide ECTS de l'Université Michel de Montaigne : e-mail <http://www.montaigne.u-bordeaux.fr>

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

- 7.1. *Date* : 16 octobre 1997
- 7.2. *Signature* : M. X
- 7.3. *Qualité du signataire* : le Secrétaire Général .
- 7.4. *Timbre officiel ou cachet* :

8. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTEME NATIONAL/LES SYSTEMES NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 8.1. *Aperçu global du/des système(s)* :
- 8.2. *Description de la structure nationale/des structures nationales des diplômes de l'enseignement supérieur* :

See Descriptions of the national higher education systems

Légende :

- DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
- CPGE : Classe Préparatoires aux Grandes Ecoles
- DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
- MST : Maîtrise des Sciences et Techniques
- MSG : Maîtrise des Sciences de Gestion
- MIAGE : Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises
- DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
- DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DIPLOMA SUPPLEMENT (Diploma Nr. 000170)

Latvijas Universitāte
Raiņa bulvāris 19, Rīga, Latvia, LV-1586

This Diploma Supplement follows the model developed by the European Commission, Council of Europe and UNESCO/CEPES. The purpose of the supplement is to provide sufficient independent data to improve the international 'transparency' and fair academic and professional recognition of qualifications (diplomas, degrees, certificates etc.). It is designed to provide a description of the nature, level, context, content and status of the studies that were pursued and successfully completed by the individual named on the original qualification to which this supplement is appended. It should be free from any value judgements, equivalence statements or suggestions about recognition. Information in all eight sections should be provided. Where information is not provided, an explanation should give the reason why.

1. INFORMATION IDENTIFYING THE HOLDER OF THE QUALIFICATION

- 1.1. Family Name: *Zālīte*
- 1.2. Given name: *Kristīne*
- 1.3. Date of birth(day/month/year): *29.02.1965*
- 1.4. Student identification number/code: *290265-10000*

2. INFORMATION IDENTIFYING THE QUALIFICATION

- 2.1. Name of qualification and title conferred: qualification -) *Diploma*, title *Ekonomists-grāmatvedis*
- 2.2. Main field of study for the qualification: *economics*
- 2.3. Name and status of awarding institution: *Latvijas Universitāte - state universit. Latvijas Universitāte is a state-recognised institution (Statute approved by the Parliament on), its degrees/diplomas are recognised by the Latvian State*
- 2.4. Name (in original language) and status of institution (if different from 2.3) administering studies: *same as 2.3.*
- 2.5. Language of instruction/examination: *Latvian*

3. INFORMATION ON THE LEVEL OF THE QUALIFICATION

- 3.1. Level of qualification: *professional University studies after award of Bakalaura degree*
- 3.2. Official length of programme: *1 year - 40 weeks of full-time studies, 42 credit points (one credit point being equal to an estimated one-week full-time workload of a student)*
- 3.3. Access requirements: *Bakalaura degree in economics*

4. INFORMATION ON THE CONTENTS AND RESULTS GAINED

4.1. Mode of studies: *Full-time*

4.2. Programme requirements: *Study year- 40 weeks, practical training – 4 weeks, final qualification exam.*

Acquiring of knowledge and practical skills in economics, banking and accountancy is required for succesful award of the diploma

4.3. Programme details:

Courses	Credit points	Grades
2. <i>Macroeconomics</i>	2	9(<i>excellent</i>)
3. <i>Accounting (Financial accounting)</i>	5	9(<i>excellent</i>)
4. <i>Business finance</i>	4	10 (with <i>distinction</i>)
5. <i>Business law</i>	2	9(<i>excellent</i>)
6. <i>Bank accounting and analysis</i>	2	9(<i>excellent</i>)
7. <i>Accounting in budgetary organizations</i>	2	8(<i>very good</i>)
8. <i>Management accounting</i>	3	9(<i>excellent</i>)
9. <i>Financial analysis</i>	4	9(<i>excellent</i>)
10. <i>Taxes and accounting</i>	2	9(<i>excellent</i>)
11. <i>Auditing</i>	4	9(<i>excellent</i>)
12. <i>Operational and strategic planning</i>	2	9(<i>excellent</i>)
13. <i>Securities and accounting</i>	2	9(<i>excellent</i>)
14. <i>Internal control</i>	2	8(<i>excellent</i>)

Kriitne Zālīte has passed practical training in Bank of Latvia from April 1 till April 30, 1998 and received 4 credit points with the grade – 10 (with distinction).

Final exam in Economics was taken on June 19, 1998 with the grade – 10 (with distinction).

4.4. Grading scheme and grade distribution guidance:

*10.with distinction, 6 - almost good,
9.- excellent, 5 -.satisfactory,
8.- very good 4 -.almost satisfactory,
7.- good 3-1-.unsatisfactory*

4.5. Overall classification of the qualification: *Not applicable*

5. INFORMATION ON THE FUNCTION OF THE QUALIFICATION

5.1. Access to further study: *access to Magisters programmes*

5.2. Professional status: *no professional status officially awarded, professional training provided for work as an accountant.*

6. ADDITIONAL INFORMATION

6.1. Additional information: *this diploma is valid with the Bakalaur's diploma Nr.008572*

6.2. Further information sources:

Studies Information Centre, Academic Information Centre, University of Latvia, Valņu iela 2, Riga, LV-1098

7. CERTIFICATION OF THE SUPPLEMENT

7.1. Date: *30.06.1998*

7.2. Signature: _____

7.3. Capacity: *Head of Study department*

7.4. Seal of the Faculty of Economics and Management

8. INFORMATION ON THE NATIONAL HIGHER EDUCATION SYSTEM

See Descriptions of the national higher education systems

IV. PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ORIENTATIONS GENERALES POUR L'ELABORATION DES SUPPLEMENTS

Les présents principes fondamentaux et orientations générales visent à faciliter l'établissement de suppléments concis et utiles. Ils sont le fruit des travaux du groupe de travail conjoint de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO/CEPES qui a conduit les activités d'élaboration et d'évaluation du supplément au diplôme en 1997-1998. Les orientations donnent de vives recommandations en ce qui concerne les principes et les bonnes pratiques qui aboutiront à l'établissement de suppléments efficaces, et les notes explicatives apportent des conseils plus détaillés aux établissements d'enseignement supérieur qui élaborent des suppléments. Tous les documents seront disponibles dans toutes les langues de l'UE/EEE ainsi qu'en russe. Une série d'exemples de bonne pratique concernant des suppléments complétés peut être consultée sur les serveurs de la Commission européenne, DG 22 (<http://europa.eu.int/en/comm/dg22>), du Conseil de l'Europe (<http://culture.coe.int>) ou de l'UNESCO/CEPES (<http://www.cepes.ro>). Le supplément au diplôme est destiné à faciliter la mise en œuvre de la *Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne* signée à Lisbonne en 1997. Il a été mis à l'essai dans le cadre du projet multinational Phare consacré à la *reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur et des points de crédit d'études au-delà des frontières*.

Principes fondamentaux:

Le supplément au diplôme repose sur des principes fondamentaux qui respectent l'autonomie académique nationale et internationale. Ces principes apportent également quelques précisions sur l'objectif et la nature de la nouvelle version. Le supplément au diplôme est:

1. un outil flexible, non normatif, susceptible de s'adapter aux exigences locales. Il peut remplacer ou compléter les approches existantes. Les relevés de notes et les systèmes explicatifs existants peuvent être intégrés ou remplacés par ce cadre. Il est fortement recommandé de suivre l'ordre des informations adopté dans le supplément;
2. un dispositif ayant des applications nationales et internationales. Il est destiné à contribuer à la résolution des problèmes en matière de reconnaissance internationale et nationale. Ceux-ci se sont accrus sous l'effet d'une évolution de plus en plus rapide vers des qualifications et des systèmes diplômants de plus en plus complexes;
3. un système destiné à faciliter la reconnaissance à des fins académiques et professionnelles. Il peut être utile pour tous les établissements d'enseignement supérieur, organismes professionnels, étudiants, employeurs, organes publics, gouvernements et citoyens;
4. une approche qui exclut spécifiquement les demandes et jugements de valeur en matière d'équivalence en fournissant assez d'informations objectives pour permettre au destinataire de se forger sa propre opinion sur le diplôme en question. Il s'agit d'un système qui ne garantit pas une admission ou une reconnaissance automatique. Il facilite le processus de décision des organes autonomes nationaux ou locaux (universitaires, professionnels, gouvernementaux, etc.) et n'enfreint donc pas les règles de décision locales. Il facilite le processus d'accès et de reconnaissance;
5. un outil qui devrait être utilisé avec prudence. La reconnaissance des diplômes étrangers devrait être considérée comme un processus d'évaluation des compétences, expériences et

connaissances acquises, l'objectif étant une "reconnaissance équitable" et non une équivalence exacte. Les destinataires du supplément sont invités, lorsque cela est possible, à axer leur attention sur les acquis académiques et à se forger une opinion à la lumière des informations qualitatives et quantitatives fournies;

6. une série d'orientations permettant d'éviter une profusion de détails déroutants pour l'utilisateur. Cette approche minimaliste justifie le coût de production du supplément et prône, lorsque cela est possible, la référence aux autres sources d'information disponibles. Toutefois, le supplément au diplôme devrait fournir toutes les informations requises afin d'épargner au destinataire des demandes répétées d'informations complémentaires;
7. un complément au diplôme original. Le diplôme devrait conserver sa forme originale (respect de la langue et de la forme textuelle). Le supplément au diplôme devrait accompagner le titre authentique qui certifie la réussite et non s'y substituer. De surcroît, le supplément au diplôme peut être utilisé en combinaison avec d'autres documents appropriés tels qu'un curriculum vitae, etc. Une même personne peut disposer de plusieurs suppléments aux diplômes accompagnant chacun un diplôme donné.

Orientations générales

Il est vivement recommandé de suivre les orientations suivantes:

1. La brève note explicative (dans l'encadré figurant au début de la "structure générale du supplément au diplôme") devrait être reproduite dans chaque supplément au diplôme complété, afin de guider les établissements d'enseignement supérieur, les citoyens, les employeurs et d'autres utilisateurs éventuels de l'information.
2. Les établissements devraient respecter la structure et l'ordre des informations qui ont été soigneusement établis et expérimentés par le projet pilote. Diverses versions personnalisées ont été examinées et jugées moins claires et moins conviviales. Tous les suppléments dans lesquels certaines parties ont été supprimées se sont révélés inefficaces. La compilation des suppléments doit se faire avec le plus grand soin afin de prévenir les informations imprécises, manquantes ou ambiguës. Il faudrait éviter d'établir des suppléments trop longs et trop complexes, susceptibles d'irriter leurs destinataires. Évitez l'excès d'informations et présentez-les d'une manière aussi concise que possible, à l'instar des exemples de bonne pratique en matière de suppléments. Le recours aux relevés de notes permet indubitablement de fournir des informations détaillées avec concision.
3. Utilisé en combinaison avec le diplôme, le supplément devrait fournir assez d'informations pour permettre au lecteur de se forger sa propre opinion sur le diplôme et de déterminer si elle correspond aux objectifs poursuivis par son titulaire (par exemple, pour obtenir un accès à un programme universitaire, être dispensé d'une partie d'un programme, obtenir un emploi ou le droit d'exercer une profession, etc.). Il n'a pas vocation à se substituer au curriculum vitae, mais à fournir des informations complémentaires.
4. Les suppléments devraient toujours s'accompagner de l'attestation originale, car ils n'ont pas de valeur légale. L'existence d'un supplément au diplôme ne garantit pas le statut d'un établissement, des titres qu'il délivre, ou sa reconnaissance en tant qu'élément d'un système national d'enseignement supérieur. Toutefois, il devrait contenir des informations sur ces

points.

5. Le supplément devrait toujours mentionner, dans la langue originale, le nom et l'intitulé du diplôme, le nom et le statut de l'établissement qui l'a délivré/a assumé la formation et la classification du diplôme. Les mauvaises traductions induisent en erreur les personnes appelées à prendre des décisions sur les diplômes. Les translittérations sont autorisées dans le cas de graphies autres que l'alphabet latin. Il devrait être possible d'établir un lien entre les noms des grades et diplômes universitaires et la description du système d'enseignement supérieur donnée dans la partie 8.
6. Les suppléments devraient être exempts de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion concernant la reconnaissance. Les informations requises dans les huit parties devraient être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication devrait être donnée.
7. Il est préférable de centraliser la production des suppléments et non de confier cette tâche à diverses sections des établissements universitaires. Cela permet de réduire les coûts et de minimiser les écarts en termes de contenu et de méthode.
8. Les établissements devraient prendre les mesures nécessaires pour minimiser les risques de falsification et d'altération de leurs suppléments.
9. La description du système d'enseignement supérieur (partie 8) devrait se limiter à deux pages maximum. Lorsque cela est possible, les informations peuvent être présentées sous forme de diagrammes et de tableaux afin d'en garantir la clarté. Dans le cadre du suivi du projet pilote sur le supplément au diplôme, des versions finalisées de ces informations seront élaborées pour chaque pays avec l'aide des ENIC/NARIC nationaux (centres nationaux d'information), des ministères et des conférences de recteurs.
10. L'établissement automatique des suppléments dès l'obtention du diplôme est préférable à leur production rétrospective qui peut soulever davantage de difficultés étant donné que les programmes et diplômes évoluent en permanence. **Il est particulièrement important que la partie 8 du supplément décrive la structure nationale d'enseignement supérieur existante au moment de l'obtention du diplôme.**
11. Une attention particulière devrait être accordée aux traductions et à la terminologie compte tenu des nombreux problèmes existant dans ce domaine. À cette fin, il est indispensable d'utiliser la langue originale lorsque le supplément l'exige. En outre, le glossaire joint au supplément a été spécialement conçu pour prévenir les confusions linguistiques. Les suppléments peuvent être établis dans la langue jugée appropriée par l'établissement.
12. Là où ils existent, les systèmes d'assurance qualité institutionnels, régionaux et nationaux devraient inclure les suppléments aux diplômes dans leur champ de compétence. Cela contribuera à assurer la qualité des suppléments.
13. Les suppléments sont conçus pour être utilisés avec prudence. L'évaluation des diplômes d'un autre pays devrait être axée sur les compétences, expériences et connaissances acquises, l'objectif étant une "reconnaissance équitable" et non une équivalence exacte.

